

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2019

---

COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE - (N° 2039)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 185

présenté par  
M. Rebeyrotte

-----

### ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 4, substituer à la référence :

« 33-1 »,

la référence :

« 32-1 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le projet de loi de transformation de la fonction publique.